

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AOUT 2011**

***Date de convocation :***

02 août 2011

***Date d'affichage :***

6 septembre 2011

***Nombre de conseillers :***

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mille onze, le neuf août à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, LECOULLARD Gérard, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :**

GILLES Christophe a donné procuration de vote à BARJOL Chantal.

**Absent :** LEMAITRE Philippe.

**Secrétaire :** HOLE Jean-Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser M. Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire pour les travaux d'agrandissement et d'extension du Syndicat d'Initiative ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise L. VAN MOË d'un montant de 1 005,55 € TTC pour la pose de quatre prises pour l'alimentation des illuminations de Noël dans les villages de la commune ; il décide également d'accepter le devis de l'entreprise DECOLUM Technic d'un montant de 974,98 € TTC pour remplacer l'éclairage des traversées de routes par des leds ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise URBA SIGN d'un montant de 1 188, 92 € TTC pour refaire le marquage au sol du parking de la mairie et mettre certains points du bourg en sécurité ;
- ☞ de retenir l'entreprise LAISNEY pour un montant de 32 134,00 € HT pour la réalisation des travaux de voirie 2011 ;
- ☞ de renouveler le contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour la période 2011/2014 ;
- ☞ de renouveler l'adhésion de la commune à l'AMF pour un montant de 140,68 € pour la cotisation 2011 ainsi qu'à la revue « Maires de France » pour un montant de 46,00 € ;
- ☞ de fixer le prix de vente des terrains Duchesne/Trou à 20,00 € le m<sup>2</sup> et de sortir le chemin du domaine public de la commune ;
- ☞ de modifier l'horaire de la garderie scolaire du matin et de fixer son ouverture à 7.30 heures à compter du 5 septembre 2011 et d'annuler la délibération du 12 juillet 2011 ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise GÉODIS d'un montant de 861,72 € TTC pour réaliser le complément de l'étude topographique de la RD 306 dans le cadre de l'aménagement de la voie de liaison douce entre la plage et le bourg ;
- ☞ d'accepter le devis de l'APAVE d'un montant de 1 255, 80 € TTC pour la mise en conformité de la salle polyvalente ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à régler la dépense de 65,16 € TTC relative au vin d'honneur servi à l'occasion du jubilé de l'abbé Paysant.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
le 9 août 2011  
Le Maire,  
Thierry LOUIS